



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

développement

Question écrite n° 25802

Texte de la question

M. Régis Juanico attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie, sur l'éducation thérapeutique du patient (ETP). Dès 1986, la charte d'Ottawa a permis la reconnaissance de l'ETP. En France, il a fallu attendre la loi « Hôpital, santé, patient, territoire » du 21 juillet 2009. Selon l'OMS, « l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique ». Il constate que de nombreux médecins ne bénéficient pas de l'information nécessaire sur cette méthode. Il en résulte l'incapacité pour leurs patients d'être éclairé sur l'ETP. Aussi, il souhaiterait avoir des précisions sur les fondements de la reconnaissance de l'ETP par la loi HPST et connaître son avis sur une diffusion plus générale de l'information aux citoyens.

Texte de la réponse

Bien qu'elle ait été introduite dans la loi en 2009 et que près de 3000 programmes aient été autorisés en France depuis, l'éducation thérapeutique du patient doit aujourd'hui être renforcée et dynamisée afin de mieux répondre aux besoins des patients. En effet, du fait de son développement historique, elle demeure aujourd'hui excessivement réalisée à l'hôpital. L'éducation thérapeutique du patient s'inscrit dans la logique de la stratégie nationale de santé portée par la ministre des affaires sociales et de la santé, axée autour de l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques, du renforcement de la proximité et de la pluridisciplinarité, qui constituent les enjeux de la réussite de l'éducation thérapeutique du patient. Les agences régionales de santé seront mobilisées afin de déployer cette stratégie sur les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Régis Juanico](#)

Circonscription : Loire (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25802

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Affaires sociales

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 juin 2014

Question publiée au JO le : [30 avril 2013](#), page 4679

Réponse publiée au JO le : [15 juillet 2014](#), page 6007